

UNIVERSITE TOURS

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion financière et comptable, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE TOURS, session 2024

Le Président de l'université de Tours, EPCSCP, Monsieur Arnaud Giacometti,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion financière et comptable, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE TOURS, au titre de l'année 2024 :

Monsieur BARRERE Jérôme, AAE, président, Université de Tours, Tours.

Madame JOUBERT Nadia, ASI, vice-présidente, Université de Tours, Tours.

Madame BOGART Stéphanie, IGE, experte, Université d'Angers, Angers.

Monsieur GUENDOUZI Ahmed, IGE, expert, Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris.

Monsieur MARTIN Hubert, APAE, membre, Université de Tours, Tours.

Monsieur DEREUDDRE Philippe, APAE, suppléant, Université de Tours, Tours.

Madame VIDAKOVIC Milica, APAE, suppléante, Université de Tours, Tours.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Tours, le 09/09/2024

Le Président
de l'Université de Tours,

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI